

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

Committee of Ministers
Comité des Ministres

CMD009382



Strasbourg, le 23 décembre 1996

Restricted
CM(96)184

Pour examen lors de la 583e réunion
des Délégués des Ministres
(4 février 1997, niveau B, point 7.1)

**8e CONFERENCE DES MINISTRES EUROPEENS RESPONSABLES
DES AFFAIRES CULTURELLES
Budapest, 28-29 octobre 1996**

***Rapport du Secrétaire Général, établi conformément au paragraphe 8
de l'Annexe à la Résolution (71) 44 du Comité des Ministres***

1. La 8e Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles s'est tenue à Budapest les 28 et 29 octobre 1996. Parmi les 44 Etats membres du CDCC, 18 ont été représentés au niveau ministériel et près de 170 personnes ont participé à la réunion. L'Assemblée parlementaire, le CPLRE, des pays observateurs comme le Canada, les Etats-Unis et Israël -auprès du CDCC-, ainsi que l'Union européenne et d'autres organisations intergouvernementales, telles que l'UNESCO, ou non gouvernementales, telles que Eureka Audiovisuel, la FERA (Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel) et Europa Cinémas, ont envoyé des représentants. La liste des participants figure en annexe I.

2. La 7e Conférence ministérielle, organisée à Paris en 1992, sur "La lecture, le livre et l'édition en Europe", avait permis de lancer un certain nombre d'initiatives dont les plus marquantes sont les activités concernant le développement d'une industrie privée du livre dans les pays d'Europe centrale et orientale, où toute la chaîne du livre était auparavant administrée par l'Etat. Cette impulsion a favorisé l'essor d'activités collatérales concernant l'édition électronique, en collaboration avec les Fonds structurels de l'Union européenne. Dès 1993, un volet "Archives" a été ajouté au programme: les projets de plus grande envergure concernent l'élaboration d'une recommandation sur la démocratisation de l'accès aux archives et l'informatisation des archives du Komintern.

Cependant, de nos jours la culture étant également véhiculée par l'audiovisuel, le cinéma et la télévision, il était donc nécessaire qu'une conférence ministérielle traite de ce sujet là. En prenant comme thème central "Le cinéma européen: un avenir commun", la Conférence de Budapest a indiqué la place que le Conseil de l'Europe entend donner à ce secteur dans son programme. Actuellement, aussi bien le Comité de la culture qu'EURIMAGES travaillent à la promotion du cinéma européen à l'échelle de la grande Europe. A cet égard, une attention particulière est portée aux pays d'Europe centrale et orientale qui, en matière de cinéma, doivent, eux aussi, pouvoir affirmer leur place éminente sur le marché européen.

3. Les travaux ont été engagés sur la base de divers rapports et contributions des délégations. Ils ont abouti à des conclusions soumises à la Conférence par la présidence hongroise ainsi qu'à un rapport général. Ces derniers figurent en annexes II et III au présent rapport.

4. Les débats ont été consacrés à l'examen de quatre sous-thèmes: la production, la diffusion (distribution et exploitation en salle) du cinéma européen en Europe centrale et orientale, la protection du patrimoine audiovisuel et les jeunes et le cinéma.

Production et distribution ne peuvent être dissociées; le rôle d'EURIMAGES dans ce domaine a été reconnu et a fait l'objet d'un débat particulier. La Conférence a recommandé que cet organisme entreprenne une étude d'évaluation de ses activités dans toutes ses composantes, en vue de son renforcement ainsi que du développement de son action en matière de distribution.

En ce qui concerne la protection du patrimoine audiovisuel, la Conférence a souligné l'importance de l'action du Conseil de l'Europe qui, dès 1985, a adopté une recommandation du Comité des Ministres sur ce sujet. A l'heure actuelle, un projet de Convention européenne sur la protection du patrimoine audiovisuel est en cours d'élaboration et la Conférence a invité le Comité de la culture à le finaliser dans un délai de six mois. Ce projet devra se concentrer sur un certain nombre d'objectifs, dont les plus importants sont: (a) la conservation, la restauration et la consultation individuelle à des fins scientifiques et de recherche des oeuvres audiovisuelles; (b) le système de dépôt légal; (c) la nécessité de disposer d'organismes d'archives recueillant, d'une part, le dépôt légal et, d'autre part, le dépôt volontaire, et (d) la protection sélective de la production audiovisuelle non protégée par le dépôt légal.

Enfin, la relation entre les jeunes et le monde de l'image représente un enjeu majeur, insuffisamment pris en compte de nos jours. C'est la raison pour laquelle la Conférence a invité le Comité de la culture à préparer une ou plusieurs études pouvant donner lieu à une recommandation, portant notamment sur: (i) la production et la distribution des films pour les jeunes; (ii) la promotion du pluralisme culturel dans le cinéma; (iii) la familiarisation des jeunes au langage audiovisuel et (iv) les voies et moyens pour une collaboration accrue avec les pays d'Europe centrale et orientale.

5. La Conférence s'est articulée autour de deux réunions plénières et de deux tables rondes consacrées aux quatre sous-thèmes susmentionnés; une rencontre informelle des ministres et chefs de délégation a également fait l'objet d'une réunion plénière. Une brève séance plénière, tenue à la fin de la première journée, a permis aux représentants du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire d'apporter leur contribution au sujet traité. Une conférence de presse, organisée en collaboration avec l'Association des journalistes européens, a réuni un nombre important de participants à la fin de la Conférence.

La Conférence était encadrée par diverses autres manifestations, dont la plus marquante a été l'inauguration du Cinéma Corvin avec la projection en haute définition, réalisée par Thomson/Ex Camera et transmise par satellite en direct depuis Paris, d'un film du cinéaste hongrois Istvan Szabó. La réflexion sur les nouvelles technologies a été poursuivie le lendemain au cours d'un colloque organisé par Eureka Audiovisuel. Par ailleurs, des cinéastes du monde entier, d'origine hongroise, se sont réunis pour commémorer les 11 siècles de la naissance de la Hongrie et ont invité les participants de la Conférence à leur gala de clôture à l'Opéra de Budapest.

6. Enfin, les représentants du Conseil de l'Europe et l'ensemble des délégations ont apprécié l'excellente organisation matérielle de la Conférence; ils ont tenu à exprimer leurs chaleureux remerciements au gouvernement hongrois et, en particulier, à M. Bálint Magyar, Ministre de la Culture et de l'Education, ainsi qu'à ses collaborateurs, pour leur remarquable travail.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIE / ALBANIA

Mr Vath KORESHI, Script writer, Director of "Art Magazine", Ministry of Culture,
Ms Marjeta LJARJA, Actress, Director of Arts Dept., Ministry of Culture
Ms Mimoza SOFRONI, Co-ordinator of Foreign Dept., Ministry of Culture

AUTRICHE / AUSTRIA

Mag. Norbert RIEDL, Director, Federal Ministry of Science, Transport and the Arts
Ms Bettina LEIDL, Federal Ministry of Science, Transport and the Arts
Mr Andreas HRUZA, Film Institute
Dr Veit HEIDUSCHKA, WEGA Film
Ms Yvonne BERNARD, Kulturfilmproduktionsgesellschaft m.b.H.

BELARUS

Mr Vladimir P. SKOROKHODOV, Rector, Institute of Culture
Mr Mikhail V. KAJOURO, Specialist, Ministry of Culture

BELGIQUE / BELGIUM

Communauté française

Mme Paule CARAEL, Chargée de mission, Direction de l'Audiovisuel, Direction Générale
de la Culture et de la Communication

Communauté flamande

M. Walter LEROUGE, Directeur d'Administration, Media et Film, Département des
Sciences, Innovations et Mass Media

BULGARIE / BULGARIA

Mr Georgy KONSTANTINOV, Vice Minister, Ministry of Culture
Ms Anna SENDOVA, Director, Directorate of International Cooperation, Ministry of Culture
Mr Dimitar DERELIEV, Director, National Film Center

CROATIE / CROATIA

Mr Bozo BISKUPIC, Minister, Ministry of Culture
Mr Mato KUKULJICA, Director of National Film Archive
Dr Ante PETERLIC, University Professor

CHYPRE / CYPRUS

Ms Claire ANGELIDOU, Minister, Ministry of Education and Culture
Ms Marina ECONOMOU-STAVRINIDI, Cultural Officer, Ministry of Education and Culture
C. LEONTIOU, Embassy of Cyprus, Budapest

REPUBLIQUE TCHEQUE / CZECH REPUBLIC

Mr Jaromir TALIR, Minister, Ministry of Culture
Mrs Jana KUCEROVÁ, Head of the Foreign Department, Ministry of Culture
Mrs Hana VÁCHALOVÁ, Vice Director of Cinema Dept., Ministry of Culture
Mr Jaromil JIREŠ, Film Director, Ministry of Culture
Mr Vladimír OPELA, Director, National Film Archives

DANEMARK / DENMARK

Ms Lene WITTE, Deputy Secretary, Ministry of Culture
Mr Niels BOEL, Head of Section, Ministry of Culture
Ms Mona JENSEN, Director of the Danish Film Institute

ESTONIE / ESTONIA

Mr Jaak ALLIK, Minister, Ministry of Culture
Ms Tiina LOKK, Expert of Distribution, Ministry of Culture
Mr Mark SOOSAAR, Film Expert

FINLANDE / FINLAND

Mr Claes ANDERSSON, Minister, Ministry of Education
Mr Veikko KUNNAS, Secretary for Cultural Affairs, Ministry of Education
Mr Jarmo LINDÉN, Special Adviser, Ministry of Education
Mr Matti LUKKARILA, Director, Finnish Film Archive

FRANCE

M. François NICOULLAUD, Ambassadeur, Budapest
M. Alain LOMBARD, Directeur des Affaires internationales, Ministère de la Culture
Mme Anne DEVAUCHELLE, Directeur des Affaires internationales, Centre National du Cinéma
Mme Paule IAPPINI, Chef de Service, Centre National du Cinéma
Mme Agnès CUKIERMAN, Chargée des Relations avec le Conseil de l'Europe, Ministère des Affaires étrangères
Mme Elisabeth BARSACQ, Premier Secrétaire, Ambassade de France, Budapest
M. Henri LEBRETON, Conseiller Culturel, Ambassade de France, Budapest
M. Didier DUTOUR, Attaché Audiovisuel, Ambassade de France, Budapest
M. Claude-Eric POIROUX, Europa Cinéma
M. Denis CHATEAU, Président du GIE

ALLEMAGNE / GERMANY

Mr Eduard LINTNER, Parliamentary State Secretary, Federal Ministry of the Interior
Mr Georg-Heinrich von NEUBRONNER, Embassy of Germany, Budapest
Dr. Joachim SCHULZ-HARDT, Secretary General, Kultusministerkonferenz
Mr Detlef FLOTHO, Adviser, Ministry of the Interior
Dr. Frank SCHILLING, Adviser, Ministry of the Interior
Dr. Max DEHMEL, Adviser, Federal Ministry of Economics
Dr. Thomas HERTEL, Adviser, Ministry of Culture /Sachsen-Anhalt
Ms Juana BIENENFELD, Adviser, Ministry of Culture / Hamburg

GRECE / GREECE

Mr Eugenios GIANNAKOPOULOS, Secretary of State
Ms Sophia HINIADOU, Counsellor
Mr Yannis BACOYANNOPOULOS, Special Adviser
Mr Costas VRETTAKOS, President of Greek National Film Centre

SAINT-SIEGE / HOLY SEE

His Excellency Mgr. Angelo ACERBI, Apostolic Nuncio in Budapest
Rev. Bernard ARDURA, O.Praem, Under-Secretary, Pontifical Council for Culture
Monseigneur Enrique PLANAS Y COMA, Vatican film Library

HONGRIE / HUNGARY

Dr Bálint MAGYAR, **Chairman of the Conference**, Minister of Culture and Education
Mr Péter INKEI, Under-Secretary of State for Culture, Ministry of Culture and Education
Dr András FORGÁCS, Under-Secretary of State for International Relations, Ministry of Culture and Education
Ms Gabriella SZÉKELY, Head of the Film Section, Ministry of Culture and Education

ISLANDE / ICELAND

Mr Björn BJARNASON, Minister, Ministry of Culture and Education
Ms Karitas H. GUNNARSDÓTTIR, Head of Division for Arts and Museums, Ministry of Culture and Education
Mr Bödvar Bjarki PETURSSON, The National Film Archive of Iceland

IRLANDE / IRELAND

Mr Michael D. HIGGINS, Minister, Dept. of Arts, Culture and the Gaeltacht
M Chris O'GRADY
Mr Kevin O'DRISCOLL
Mr Declan BALE

ITALIE / ITALY

Mr Pietro Ercole AGO, Ambassador, Budapest
Dott. Mario LIGGERI, Deputy General Director, Depart.of Living Arts and Director of the Film Section
Prof. Giuseppe MANICA, Director of the Italian Cultural Institute, Cultural Attaché of the Embassy of Italy in Budapest
Mr Giovanni CATALUCCIO, Assistant for film activities, Italian Cultural Institute
Budapest

LETTONIE / LATVIA

Mr Rihards PIKS, Minister, Ministry of Culture
Mr Andris ROZENBERGS, Expert, National Film Center

LITUANIE / LITHUANIA

Mr Juozas NEKROSIUS, Minister, Ministry of Culture
Mr Liuga AUDRONIS, Senior Officer of Cinema Division, Ministry of Culture

LUXEMBOURG

M. Jean BACK, Chargé de la Direction du Centre national de l'Audiovisuel

"Ex-République Yougoslave de MACÉDOINE" / "Former Yugoslav Republic of MACEDONIA"

Mr Slobodan UNKOVSKI, Minister, Ministry of Culture

MALTE / MALTA

Dr Peter GRECH, Asst. Attorney General, Office of the Attorney General, Ministry of Justice and the Arts
Mr Joseph J. MIPSUD, Director of Culture and Broadcasting

MOLDAVIE / MOLDOVA

Mr Ion GROSU, Counsellor, Embassy of the Republic of Moldova, Budapest

NORVEGE / NORWAY

Mr Roy KRISTIANSEN, Deputy Director General, Ministry of Cultural Affairs
Mr Sigurd SANDVIN, Political Adviser, Ministry of Cultural Affairs
Ms Nina OKLAND, Head of Division, Ministry of Cultural Affairs
Mr Nils A.Klevjer AAS, Curator, Film Institute

PAYS-BAS / NETHERLANDS

Mr Theodoor ADAMS, Director, Cultural Policy Directorate, Ministry of Education, Culture and Science

Mr Peter M. SCHREIBER, Senior Adviser, Ministry of Education, Culture and Science

Mrs Gamila Ylstra, Head of Film Department, Ministry of Education, Culture and Science

POLOGNE / POLAND

Mr Tadeusz SCIBOR-RYLSKI, Head of State Committee of Cinema

Ms Iwona LUKIJANIUK, Deputy Director of Film Polski

Ms Barbara BARTNIK, Adviser

PORTUGAL / PORTUGAL

Mr Queiroz de BARROS, Ambassador, Head of the Delegation, Budapest

Ms Catarina VAZ PINTO, Assistant Minister, Ministry of Culture

Ms Ana COSTA ALMEIDA, President, Institute of Film and Audiovisual

Mr Jose Manuel COSTA, Vice Director, Cinematheque

ROUMANIE / ROMANIA

M. Mihai UNGHEANU, Secrétaire d'Etat, Ministère de la Culture

M. Decebal MITULESCU, Vice-président du Centre national du Cinéma

M. Constantin BADEA, Chargé des Affaires internationales, Ministère de la Culture

Mme Roxana TROFIN, Directrice de projet de Coopération européenne, Centre national du Cinéma

RUSSIE / RUSSIA

Mr Sergej LAZARUK, Deputy Chairman, The Committee of Russian Federation for Cinematography

Mr Yuri VASIUCHKOV, Chief of Department, Committee of Cinematography

Ms Natalia POPESKU, Chief expert, Committee of Cinematography

Mr Valery PLATONOV, Embassy of Russia, Budapest

Mr S.D. LIVNEV, Director, Film Studio "Gorky"

Mr Stanislav LENGINOWITSCH, Representant of Roskomkino and Gosfilmfond in Austria and Germany

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Guido CECCOLI, Deputy Permanent Representative to the Council of Europe
Member of the Permanent Delegation to UNESCO

SLOVAQUIE / SLOVAK REPUBLIC

Mr Jozef GERBOC, Director of the Department for Arts

Mr Milan OZVOLD, Member of RTV Council

SLOVÉNIE / SLOVENIA

Ms Marjutka HAFNER, Secretary General, Ministry of Culture
Ms Barbara BERCE, Counsellor to the Minister, Ministry of Culture
Mr Tone FRELIH, Director, Film Foundation of the Republic of Slovenia
Mr Silvan FURLAN, Programme Director, Slovenska Kinoteka

ESPAGNE / SPAIN

Mme Esperanza AGUIRRE, Ministre de l'Education et de la Culture
M. José Maria OTERO, Directeur Général de l'"Instituto de la Cinematografia y Artes Audiovisuales"
M. Rafael RODRIGUEZ-PONGA, Directeur Général de la Coopération et la Communication Culturelle
M. Pablo BENAVIDES, Ambassadeur d'Espagne, Budapest
M. José Maria VALDEMORO, Conseiller
Mme Isabel MARTINEZ-CUBELLS, Conseiller/Presse
M. José Manuel VELA

SUEDE / SWEDEN

Mr Jon DUNÅS, Head of Section, Ministry of Culture
Mr Hans SAND, Counsellor for Cultural Affairs, Swedish Representation in Brussels
Mr Staffan GRÖNBERG, Head of International Department, Film Institute

SUISSE / SWITZERLAND

M. David STREIFF, Directeur, Office fédéral de la culture
M. Marc WEHRLIN, Chef de la Section cinéma, Office fédéral de la culture
M. Claude BARBEY, Chef suppléant de la Section culture et Unesco, Département fédéral des Affaires étrangères

TURQUIE / TURKEY

Mr Ismail KAHRAMAN, Minister, Ministry of Culture
Mr Ibrahim HASLAK, Secretary of State
Mr Turgut ASLAN, Head of Department
Mr Engin ÖTKEM, Head of Department
Mr Necmettin KARAERKEK, Attaché
M. Faruk GUNALTAY, Membre d'Eurimages, Strasbourg
Mr I. BIRSEL, Ambassador, Budapest

UKRAINE

Mr Dmitro TKACS, Ambassador, Budapest
Mr Szergiy BORODENKOV, Attaché
Mr Andriy ZAJATS, Attaché
Mr Yuriy MUSKA, Counsellor

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM

Lord INGLEWOOD DL, Parliamentary Under Secretary of State for the Department of National Heritage

Mr Peter WRIGHT, Department of National Heritage, Film Branch

Mr Richard WOOLARD, Private Secretary of Lord Inglewood

Mr Jon TECKMAN, Department of National Heritage

UNION EUROPEENNE / EUROPEAN UNION

Council of Ministers

Mr Alan FORREST, Head of Division, Education, Culture, Audiovisual and Youth

European Commission

Mr Jacques DELMOLY, Head of Unit, Directorate General I.A

ETATS OBSERVATEURS / OBSERVER STATES

CANADA

M. Victor RABINOVITCH, Vice Ministre adjoint, Ministère du Patrimoine canadien

M. Francois MACEROLA, Président-Directeur Général, Téléfilm Canada

M. Pierre LAMPRON, Président SODEC (Société de développement des entreprises culturelles)

Mme Louise TERRILLON-MACKAY, Chargé de Mission, Ministère du Patrimoine canadien

ISRAËL / ISRAEL

Mr Yair LEVIN, Deputy Director General, Ministry of Education and Culture

Mr Arye GABAY, Ambassador in charge of relations with the Council of Europe
Marseille - France

Dr Aliza SAVIR, Director, Department of Arts and Literature, Ministry for Foreign Affairs

Mr Katriel SHORY, President of the Union of Film Producers

ETATS-UNIS D'AMERIQUE / UNITED STATES OF AMERICA

Mr D.M. BLINKEN, Ambassador, Budapest

Mr W. MORGAN, Adviser for Culture and Press

Ms Susan ELBOW, First Secretary

Ms Jennifer DENHARD, Second Secretary

Ms A. JUHOS, Assistant

Ms J. FEIG, Assistant

AUTRES PARTICIPANTS / OTHER PARTICIPANTS

UNESCO

Mr Maté KOVACS, Chef de la Section de la Dimension culturelle du développement / Head of the Section of the Cultural Dimension of Development -Secretariat of the World Decade for Cultural Development

EUREKA AUDIOVISUEL

Mme Sylvie FORBIN, Directeur / Director

Mme Martine STEPPE, Chargée de mission, relations avec le Conseil de l'Europe / In charge of relations with Council of Europe

Mme Patricia VIDONI-COUTIER, Chargée de mission - relations presse / In charge of press relations

Mlle Anital KRICSFALVI, Assistante / Assistant

FERA (Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel/European Federation of Film Directors)

M. Robert ENRICO, Président
M. Joao CORREA, Secrétaire Général

CONSEIL DE L'EUROPE / COUNCIL OF EUROPE

COMITÉ DES MINISTRES / COMMITTEE OF MINISTERS

M. Tom GRÖNBERG, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe / Ambassador, Permanent Representative of Finland to the Council of Europe

Secrétariat / Secretariat: M. Denis HUBER

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE / PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Sous-commission des Médias / Sub-Committee on the Media

Sir Russell JOHNSTON (Royaume-Uni/United Kingdom), Président de la Commission de la culture et de l'éducation / Chairman of the Committee on Culture and Education

M. René KOLLWELTER (Luxembourg)
M. José NIZA (Portugal)
Mr Eamon WALSH (Irlande / Ireland)

Secrétariat / Secretariat: M. Joao ARY, Co-secrétaire de la Commission de la Culture et de l'Education / Co-secretary to the Committee on Culture and Education

CONSEIL DE LA COOPERATION CULTURELLE / COUNCIL FOR CULTURAL CO-OPERATION

Mme Tania OREL-STURM, Présidente / Chair

EURIMAGES / EURIMAGES

M. Gaetano ADINOLFI, Président / President

Mme Mireille PAULUS-LEVY, Secrétaire Exécutive / Executive Secretary

OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL / EUROPEAN AUDIOVISUAL OBSERVATORY

M. Ismo SILVO, Directeur / Director

CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX D'EUROPE / CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF EUROPE

Mr Gyozo VARGA, Vice-président Komarom-Esztergom / Vice-President Comarom-Esztergom County Council, Hongrie / Hungary

SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE / COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT

M. Daniel TARSCHYS, Secrétaire Général / Secretary General

Mme Michela CECCHINI, Cabinet du Secrétaire Général / Private Office of the Secretary General

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DU SPORT

M. Raymond WEBER, Directeur / Director

Mme Vera BOLTHO, Chef de la Division des Politiques et de l'Action culturelles/ Head of the Cultural Policy and Action Division

Mme Elisabeth ROHMER, Administrateur / Administrative Officer

Mme Sabine RINCK, Assistante administrative / Administrative Assistant

Mme Danièle IMBERT)

Mme Marie-Pierre FRONTEAU) Assistantes / Secretaries

DIRECTION DE LA COMMUNICATION / DIRECTORATE OF INFORMATION

Mr Jack HANNING, Chef du Service des Relations avec la presse et le public / Head of the Department of Relations with Press and the Public

Mlle Sabine ZIMMER, Attachée de presse / Press Attaché

Mlle Sylvie RIAUX, Assistante / Secretary

PROTOCOLE

M. Muammer TOPALOGLU, Chef du Protocole / Head of the Protocol

Mlle Isabelle FLECKSTEINER, Assistante / Secretary

RAPPORTEUR GENERAL / GENERAL RAPPORTEUR

M. Jean PETAUX, Enseignant, Institut d'Etudes politiques, Directeur de la Communication, Domaine Universitaire, Talence (France)

INTERPRETES / INTERPRETERS

Mme Danielle HEYSCH, Chef d'équipe / Head of the team

Mme Marianne REVAH

Mr Kingsley SHORTER

Mme Andrea SUBERCASEAUX

M. Didier JUNGLING

M. Michel DAVIDENKOFF

M. Peter SCHMIDT

Mme Heide SPAETH-ENGLING

Mme Maria GROSSCHMIDT

Mme Erika KESSLER

ANNEXE II

CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE

Introduction

Renforcer le soutien au cinéma et à l'audiovisuel européen représente non seulement un impératif économique, mais aussi une nécessité culturelle. Répondre à ces deux exigences est le souci commun du Conseil de l'Europe à travers son Fonds EURIMAGES et l'ensemble de ses actions en faveur de la promotion du cinéma européen, ainsi que des autres instances intergouvernementales créées en Europe à cet effet, telle l'Union européenne à travers son programme MEDIA II.

Se préoccuper du 7e art est à l'évidence un devoir surtout pour les ministres européens responsables de la culture de la grande Europe et, à cet égard, il ne fait aucun doute que la Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe, réunissant les ministres des Etats signataires de la Convention culturelle européenne, a été l'enceinte la plus appropriée pour ouvrir le débat, donner des impulsions politiques et rechercher des solutions dont la mise en oeuvre s'est avérée être de plus en plus urgente.

Il n'est plus possible d'ignorer, au moment même où tant de manifestations ont marqué la commémoration du centenaire du cinéma, que nous sommes entrés dans l'ère de l'image et qu'à travers elle, ce sont certains aspects de notre culture qui sont mis en jeu. Quand on sait avec quelle facilité -et quelle fascination- les jeunes entrent dans ce monde nouveau qui n'a de virtuel que la technique et de terriblement réel le vécu quotidien, on mesure combien il y va de la responsabilité du politique de réfléchir à ce changement de société. Trouver, retrouver ou préserver ce qui, en définitive, fait de nous des européens, est en grande partie déterminé par l'image, et d'abord par l'image en mouvement, que celle-ci se déroule sous nos yeux sur un grand ou sur un petit écran.

L'action proposée par le Conseil de l'Europe est globale: si elle réaffirme fortement la nécessité d'une volonté politique et d'une coopération intergouvernementale au niveau de la Grande Europe, elle se propose aussi de mobiliser les nombreux professionnels concernés.

Des quatre thèmes spécifiques pouvant répondre à cet objectif d'action globale, celui destiné à prendre en compte les besoins des jeunes a été reconnu comme important en ce que sa mise en oeuvre exige la recherche de solutions dans de nombreux secteurs culturels et éducatifs.

1. Production du cinéma européen

Le cinéma en Europe ne peut se développer sans une participation des pouvoirs publics qui ont largement instauré des cadres législatifs ou réglementaires facilitant la production: si les **aides directes** au financement peuvent se révéler très souvent nécessaires, d'autres pistes devraient être explorées (aides indirectes, taxes, circulation des professionnels, etc ...). Pour être compétitive, la production européenne devra tenir compte de la nécessité de produire des oeuvres aussi à fort potentiel commercial, tout en exprimant les valeurs culturelles de l'Europe et leur diversité.

Une attention particulière doit être accordée aux ***coproductions***. Souvent accusées dans le passé de générer des films "artificiellement" européens, ce défaut s'est peu à peu estompé avec l'entrée en vigueur de la ***Convention de coproduction multilatérale du Conseil de l'Europe***, qui définit l'oeuvre cinématographique européenne, et harmonise les conditions de réalisation des accords. **Le rôle important joué par le Fonds EURIMAGES, qui contribue à une production de meilleure qualité et à mettre en oeuvre une politique de coopération, a été souligné.** La conclusion d'accords de coproductions permet en effet **de financer des oeuvres européennes dont le potentiel de circulation est important.** Un des buts à ne jamais perdre de vue est de veiller à ce que l'identité des oeuvres soit respectée, ce qui est possible, même dans le cas de coproductions multilatérales. Les ministres devraient donc s'engager à ce que leurs administrations fassent preuve de souplesse et d'esprit d'ouverture dans ce domaine.

Pour toutes ces raisons et dans le but de renforcer EURIMAGES, **nous estimons que le Conseil de l'Europe devrait inviter le Comité du Fonds EURIMAGES à entreprendre -ou à faire entreprendre- une évaluation de ses activités dans toutes ses composantes: production, distribution et exploitation.** Par ailleurs, nous tenons à confirmer la nécessité de favoriser la complémentarité du rôle d'EURIMAGES avec celui d'organismes européens ou nationaux comparables. A cet égard, le développement d'activités communes constructives entre ces organismes devrait être encouragé.

Je souhaiterais en particulier, en tant que Ministre de la Culture et de l'Education de Hongrie, que le cinéma européen se dote d'une identité forte et acquière une image en propre. Par ailleurs, je proposerais la création d'un prix récompensant les films ayant rencontré le plus grand succès auprès du public, car eux seuls peuvent faire revivre le prestige de la cinématographie européenne.

2. Diffusion¹ du cinéma européen en Europe centrale et orientale

Les problèmes de diffusion se posent à l'ensemble des Etats européens. Cependant, c'est dans les pays d'Europe centrale et orientale que la situation s'avère particulièrement sérieuse et nécessite des actions spécifiques et urgentes.

On constate malheureusement que les produits bon marché extra-européens remplissent de plus en plus les écrans et en chassent les productions en provenance des Etats européens ; les pays d'Europe centrale et orientale sont bien plus exposés à cette tendance de fond que ne le sont les autres, et si une attention et une aide spécifiques ne leur sont données, il est hautement probable qu'une part importante de la cinématographie européenne n'y sera plus diffusée.

Pour contrer ce mouvement et permettre une diffusion optimale des oeuvres, **nous proposons trois domaines d'action:**

- le développement de ***réseaux de salles*** de cinéma se spécialisant dans la projection de films européens ou de tout autre moyen renforçant la présence des films européens sur nos écrans devra être discuté;

¹ Par le terme "diffusion", on entend à la fois la distribution et l'exploitation en salles.

- une meilleure information des professionnels des pays d'Europe centrale et orientale, afin qu'ils profitent au mieux des **moyens budgétaires disponibles** au sein des institutions européennes pour le développement de l'industrie cinématographique;
- compte tenu de l'intérêt marqué par ces pays pour un système de soutien en faveur de la distribution, il serait souhaitable d'examiner au sein du Conseil de l'Europe le développement de l'action du **Fonds EURIMAGES** dans le domaine de la distribution.

3. Protection du patrimoine audiovisuel

Les oeuvres du passé, quel que soit leur support, sont menacées d'une dégradation à plus ou moins long terme. Beaucoup d'entre elles sont perdues à jamais -ou risquent de l'être à court terme- alors qu'elles représentent la mémoire du 20e siècle. Les actions à entreprendre doivent s'orienter vers trois directions:

- (1) sauvegarder le patrimoine européen audiovisuel dans toute la mesure du possible,
- (2) prévoir des règles de protection très strictes pour les oeuvres futures,
- (3) mettre les nouvelles technologies au service de la conservation et de l'accès au patrimoine audiovisuel en respectant les objectifs de conservation des oeuvres sur leurs supports originaux, leur intégrité physique et leur dimension créative.

S'agissant des règles de protection, une **Convention européenne sur la protection du patrimoine audiovisuel** a été reconnue par toutes les délégations comme étant l'instrument le plus approprié car il permet de poser ce problème au niveau de la grande Europe qui est sans conteste le plus pertinent en termes de culture européenne. C'est la raison pour laquelle nous confirmons notre volonté de poursuivre l'élaboration du projet de Convention. La Conférence invite le Comité de la Culture du Conseil de l'Europe à finaliser ce projet dans un délai de six mois de façon à ouvrir la Convention à la signature des Etats membres au plus tard fin 1997.

4. Les enfants, les jeunes, et le cinéma

Le cinéma européen a également besoin d'une audience élargie à un nouveau public de jeunes spectateurs qu'il est urgent de former dans le sens de la compréhension du langage audiovisuel. A une époque de consommation de plus en plus accélérée d'images de toute provenance, les jeunes doivent être en mesure de faire un choix et de **sélectionner les oeuvres de qualité**. Actuellement cette formation ne leur est pas donnée systématiquement dans la plupart des systèmes scolaires ou parascolaires. **Nous souhaitons confier au Conseil de l'Europe une réflexion d'ensemble à ce sujet** permettant de réunir l'ensemble de programmes et de pratiques en vigueur en Europe, et de sélectionner celles qui semblent les plus faciles et les plus utiles à mettre en oeuvre sur le plan multilatéral.

Les domaines à examiner sont:

- (1) échange d'informations concernant les **politiques nationales et européennes** en faveur de films conçus pour un public jeune;
- (2) développement d'une **formation au cinéma et à l'audiovisuel** dans les structures éducatives formelles et informelles;
- (3) encouragement de l'**utilisation de nouvelles technologies** électroniques pour l'apprentissage du langage audiovisuel;
- (4) encouragement de la production et de la diffusion de **programmes mettant en relief la diversité culturelle** des Européens;
- (5) examen de projets susceptibles d'avoir un effet à long terme et de proposer des **modèles d'éducation permanente**;
- (6) développement de **programmes de recherche** dans le domaine de l'image, afin d'identifier les moyens pour l'acquisition de techniques d'une lecture critique et créatrice.

Sur la base de ces réflexions, la Conférence propose que le Comité de la Culture du Conseil de l'Europe prépare une ou plusieurs études pouvant donner lieu à une recommandation sur le cinéma et les jeunes. Elles devraient porter notamment sur:

- i. la production et la distribution des films pour les jeunes;
- ii. la promotion du pluralisme culturel dans le cinéma;
- iii. la familiarisation des jeunes au langage audiovisuel;
- iv. les voies et moyens pour une collaboration accrue avec les pays d'Europe centrale et orientale.

Conclusion

A l'aube d'un nouveau millénaire, nous affirmons que le cinéma doit garder sa place, même si son contexte et son statut se modifient considérablement. C'est aujourd'hui qu'il faut en prendre conscience, car c'est dès à présent que l'industrie cinématographique doit avoir une stratégie commune dans une Europe élargie, et être plus convaincue de la richesse de sa diversité.

ANNEXE III

RAPPORT GENERAL

INTRODUCTION

Le titre de la 8e Conférence des ministres européens des Affaires culturelles, qui s'est tenue à Budapest les 28 et 29 octobre 1996, souligne le double caractère du projet de la grande Europe en matière cinématographique. Il s'agit, en effet, de raisonner sur l'avenir en commun du cinéma en Europe. Pour ce qui est de l'avenir il faut entendre "concevoir le futur en renforçant les dispositifs déjà en place et en les adaptant aux évolutions envisagées", pour ce qui est de la dimension commune il faut comprendre que cet aspect concerne à la fois les Etats participants à la Conférence, mais également les différentes instances de coopération européenne.

L'importance des images dans la société européenne n'est pas à rappeler tellement elle semble évidente. A travers le cinéma, c'est toute la mémoire, la culture, la création et l'identité européennes qui se trouvent mises en lumière. Ceci a été rappelé avec force par de nombreuses délégations, cent ans après l'apparition des premières images en mouvement.

Les quatre thèmes retenus: la production, la diffusion, la protection du patrimoine audiovisuel, le cinéma et la jeunesse, ont fait l'objet de traitements différenciés qui reflètent à la fois leurs liens structurels et leurs spécificités propres. C'est ainsi qu'ont été rassemblées les questions de la production et de la distribution, tout comme a été maintenue la différenciation entre la protection du patrimoine audiovisuel et la question du cinéma et des jeunes.

Les débats ont fait apparaître le nécessaire renforcement des structures mises en place par le Conseil de l'Europe pour aider à la création et la diffusion des oeuvres: en premier lieu le Fonds EURIMAGES, mais aussi l'Observatoire européen de l'audiovisuel ou encore l'application élargie de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique.

Les réflexions des différentes délégations sur la protection du patrimoine audiovisuel et sur les jeunes et le cinéma ont fait apparaître de nombreux points de convergence, mais également des approches pragmatiques diversifiées et des expériences riches d'enseignement.

S'interroger sur le caractère commun de l'avenir du cinéma européen revient à conduire une réflexion d'une portée plus générale sur la culture et les valeurs propres à la Grande Europe.

Le présent rapport général se propose, à partir des différentes études préparatoires et projets de textes présentés aux participants de la 8e Conférence des ministres, de rappeler les principaux thèmes structurant la réflexion actuelle sur le cinéma en Europe. Il soulignera ensuite les éléments consensuels qui se sont dégagés des différents travaux.

Il s'attachera, dans un troisième temps, à présenter les quelques points de différenciation apparus dans les débats. Il ne serait pas complet s'il ne réaffirmait en conclusion les principales directions de travail que la Conférence des ministres a permis de dégager et qui pourront être autant de repères à même de construire et de renforcer une politique commune en matière de coopération cinématographique à l'échelle de la grande Europe.

Ceci d'autant plus que le consensus général qui a présidé à l'ensemble des travaux permet de présenter avec encore plus de force les grandes orientations politiques dégagées des différentes commissions et de la séance plénière.

I. GRANDES ORIENTATIONS

Les principales idées servant de base à l'ensemble des travaux peuvent être résumées en 7 grandes orientations.

- 1) La qualité culturelle est un élément essentiel dans l'importance d'un film.
- 2) Le cinéma européen doit se concevoir comme un ensemble fondé sur une réelle diversité culturelle qui en fait un miroir et une fenêtre, reflet et ouverture de l'identité européenne.
- 3) La production et la distribution ne sauraient être dissociées tant elles constituent les deux maillons d'une même chaîne indispensable au devenir d'un cinéma européen vivant et dynamique.
- 4) Dans cette perspective, à la fois parce que l'Europe a besoin du cinéma et parce que les européens doivent pouvoir bénéficier aussi bien d'un "tableau noir, d'un livre et d'un film" selon le mot de Jean Cocteau cité à plusieurs reprises durant les travaux, le Conseil de l'Europe et ses outils d'intervention (Conventions, EURIMAGES, Observatoire de l'audiovisuel) doivent prendre des initiatives fortes et s'engager plus nettement encore que par le passé dans des actions concrètes et pragmatiques n'excluant pas les études et les réflexions à moyen terme, en particulier en direction de la jeunesse, élément primordial pour le futur du cinéma européen.
- 5) L'élargissement progressif du Conseil de l'Europe à la Grande Europe rend encore plus nécessaire la prise en compte des diversités culturelles et économiques entre les différents Etats membres en matière de soutien à la production, à la distribution et à l'exploitation d'images en mouvement. Cette réalité justifie pleinement le traitement particulier que les politiques publiques, nationales et internationales doivent réserver au cinéma qui ne saurait, tout comme le livre, être un simple produit de consommation, strictement soumis aux lois du marché.
- 6) Cette même conjoncture européenne permet de rappeler avec force la volonté de complémentarité déjà exprimée par rapport aux programmes de l'Union européenne: MEDIA II, ainsi que par rapport au programme EUREKA Audiovisuel.

- 7) Puisqu'il s'agit bien d'identité et de culture européennes communes à travers l'avenir du cinéma, c'est l'Europe toute entière qui réaffirme ses valeurs et son souci de protection de sa mémoire, mais aussi son ouverture aux différentes cultures du monde.

II. PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONVERGENCE

Que ce soit en matière de production et de distribution, sur la question de la protection du patrimoine audiovisuel ou sur la relation entre la jeunesse et le cinéma, les travaux ont clairement fait apparaître des éléments d'une réelle convergence.

A. LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DU CINEMA EUROPEEN

1. L'avenir de son cinéma constitue pour l'Europe un défi à la fois culturel et économique. Ce n'est que grâce à une production de qualité, capable de circuler sur l'ensemble du continent et à l'extérieur que le cinéma européen parviendra à s'affirmer. Pour être compétitive la production européenne devra tenir compte de la nécessité de produire des oeuvres à fort potentiel commercial tout en exprimant les valeurs culturelles communes et diverses de l'Europe.

2. A cet égard, l'importance de la coproduction a été soulignée. Véritable école de coopération européenne à travers la mise en commun de ressources artistiques et techniques, la co-production permet aussi de mobiliser des ressources financières difficiles à réunir sur le seul plan national par la plupart des pays européens. Un appel à la ratification de la Convention européenne sur la coproduction a été lancé aux pays qui ne l'ont pas encore ratifiée. Certains pays ont manifesté leur intention de le faire.

3. Les participants ont réaffirmé la nécessité d'appuyer la création cinématographique par un système d'aide publique nationale et internationale en faveur de la production, de la distribution et de l'exploitation.

4. Sur le plan international, les instruments complémentaires que sont le programme MEDIA et EURIMAGES ont fait leur preuve. Ainsi EURIMAGES a contribué de manière significative au développement de la coproduction en Europe et a su s'ouvrir aux pays d'Europe centrale et orientale. Néanmoins, après plusieurs années de fonctionnement le Fonds devrait faire l'objet d'une évaluation s'accompagnant d'une consultation des professionnels.

5. EURIMAGES est en effet confronté à plusieurs défis:

- la nécessité de préserver la cohérence et l'efficacité de son action tout en offrant des possibilités de coopération aux pays d'Europe centrale et orientale;
- le besoin d'ajuster ses critères de sélection aux nécessités du marché, à la réalité de la coproduction en Europe et aux intérêts de tous ses membres, quelle que soit leur taille;

- le décalage entre ses ressources et les demandes accrues d'intervention dans le domaine de la distribution et de l'aide aux salles.

6. Dans ce contexte, un réel effort devrait être fait pour améliorer la politique de remboursement d'EURIMAGES, soit à travers la révision des modes de remboursement, soit à travers un meilleur contrôle des recettes au moyen de mesures comme la création d'un registre européen des oeuvres audiovisuelles ou celle d'une agence de recouvrement.

7. Enfin la nécessité de voir globalement le problème de la production et de la diffusion des films a été soulignée.

8. Dans ce contexte, ils ont relevé l'enjeu fondamental que représente la circulation des oeuvres pour la survie du cinéma européen.

En effet, du fait du cloisonnement du marché, les productions nationales sont rarement distribuées hors de leurs frontières, phénomène accentué par le fait que les politiques nationales privilégient la distribution dans l'Etat d'origine au détriment de la circulation.

9. Aussi, faut-il trouver des mécanismes pour améliorer cette situation, par exemple:

- i. en encourageant les aides à l'exportation dans le respect des règles internationales;
- ii. en élaborant des mécanismes mettant l'accent sur la distribution très en amont du processus de coproduction;
- iii. en améliorant les dispositifs existant dans les programmes européens (MEDIA II, EURIMAGES) et destinés à accentuer la présence des oeuvres européennes sur le marché de la grande Europe. Dans ce contexte, il conviendrait peut-être d'étudier, au sein du Conseil de l'Europe, l'opportunité de préparer une convention sur la distribution des films.

10. Cette politique de soutien à la distribution est indissociable d'une bonne programmation des films en salles.

En effet, il ne suffit pas qu'un film soit distribué, encore faut-il qu'il ait un accès réel aux salles.

Aussi, les ministres se sont-ils déclarés favorables à la poursuite et à l'amplification des programmes de soutien aux salles.

B. LA PROTECTION DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL

Le projet de convention sur la protection du patrimoine audiovisuel ainsi que la déclaration d'intention sur le même thème ont reçu un accueil très favorable de la part des délégations présentes. Elles ont souligné combien le patrimoine audiovisuel constitue un élément fort et référent de notre identité européenne. Il est apparu que l'histoire de nos sociétés européennes, pendant les cent dernières années, ne peut se concevoir sans la prise en compte du cinéma et des images en mouvement.

C'est la raison pour laquelle l'urgence d'une intervention des gouvernements a été maintes fois soulignée, non seulement au regard du passé, mais aussi dans un souci de sauvegarder un présent également menacé: les images télévisuelles font en effet partie intégrante de notre patrimoine et elles doivent être, elles aussi, conservées, dans toute la mesure du possible.

La protection et la conservation des images passent par le recours à des moyens techniques adaptés susceptibles de garantir une survie sur le long terme.

La préoccupation des Etats membres est telle que certaines délégations, rappelant la nécessité d'agir vite, ont vivement regretté que le projet de convention n'ait pu être ouvert à signature lors de la présente Conférence. D'autant que la plupart se sont accordées à reconnaître que le projet actuel a fait l'objet d'une large concertation entre les Etats d'une part, et les professionnels et les archivistes concernés d'autre part.

Sans négliger les quelques différences d'appréciation qui seront évoquées plus loin, il ressort de la table ronde "Protection du patrimoine audiovisuel", une volonté de finalisation rapide du projet de convention.

L'importance de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel et l'urgence qui s'impose en la matière, justifient amplement que la Conférence, dans sa déclaration finale, se soit fixée un délai pour l'aboutissement des travaux, qui a été établi à la fin de l'année 1997.

C. LE CINEMA ET LES JEUNES

La table ronde consacrée à ce thème a fait ressortir de nombreux points de consensus. Ils peuvent être regroupés sous cinq grandes rubriques.

1. La nécessité pour la jeunesse d'acquérir un regard critique à l'égard des médias en général et du cinéma en particulier. A cette fin, le système scolaire devrait inclure des programmes pour l'éducation au cinéma et prévoir la formation des enseignants. Parallèlement des efforts devraient être engagés pour accroître la prise de conscience des parents et des familles. En conséquence, les écoles devraient être encouragées à développer leur propre politique en association étroite avec les élèves.

2. A l'extérieur du système éducatif peuvent être développées la création de films et la mise en place d'ateliers vidéo. Les expériences intéressantes en ce sens devraient être recensées et étendues.

3. L'avenir du cinéma dépend de la demande des nouvelles générations. En ce sens, l'industrie du film devrait être encouragée à produire des films susceptibles d'attirer un public jeune tout en insistant sur des films de qualité à même de contrecarrer des produits de basse qualité.

4. La diversité des cultures européennes devrait être reflétée dans des films permettant aux jeunes de se reconnaître et de retrouver l'expérience et la réalité quotidienne. Une telle initiative permettrait une meilleure prise de conscience par la jeunesse de la diversité des cultures européennes et du monde.

5. Naturellement, comme pour tous les autres films, production et distribution sont étroitement liées. Dès lors, une politique du film à destination de la jeunesse devrait encourager le développement de mécanismes de distribution au-delà des mécanismes mentionnés en général, qui pourraient être de nature plus spécifique: cinéclubs, festival européen itinérant du cinéma pour les jeunes.

III. DIFFERENCES DE PRATIQUES

Plutôt que de parler de divergences de points de vue, il convient de souligner quelques différences de pratiques qui se sont essentiellement exprimées dans l'approche de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel et dans les politiques cinématographiques à destination de la jeunesse.

C'est ainsi que pour le projet de Convention sur la protection du patrimoine audiovisuel, quelques délégations ont exprimé le souci d'une nécessaire harmonisation avec les textes en vigueur: Conventions de Berne et de Rome et Directives européennes. La dimension financière intégrant les exigences budgétaires a également été évoquée, amenant certains

Etats à plaider pour que les questions de financement soient laissées aux législations nationales. Il conviendra aussi, à la demande de certains gouvernements, de définir précisément ce que sont les images en mouvement européennes. Cet aspect n'est pas que rhétorique, il concerne le traitement de toute production nationale et doit permettre aux Etats de procéder à un système d'échantillonnage selon des critères objectifs à l'exception des oeuvres cinématographiques qui devront être conservées dans leur intégralité.

Pour le cinéma et la jeunesse, il est ressorti des débats que la majorité des pays était en faveur d'un soutien spécifique à la production de films à destination de la jeunesse. Quelques pays, à l'inverse, préfèrent aider une politique d'éducation plus générale. En tout état de cause, les participants sont conscients que le cinéma dépend de mécanismes du marché qui ne peuvent être ignorés, mais des expériences montrent qu'il est possible de l'orienter.

L'inquiétude s'est exprimée, de la part de quelques délégations, sur l'exposition des jeunes à des films controversés, posant ainsi la question des mécanismes que la société doit mettre en place pour protéger sa jeunesse. D'autres Etats ont, quant à eux, souligné la capacité des jeunes à séparer "le bon grain de l'ivraie" et à discerner correctement la fiction de la réalité.

IV. CONCLUSIONS POUR L'AVENIR

Comme il a été rappelé en introduction de la table ronde sur le cinéma et les jeunes, la 8e Conférence n'était ni un début ni une fin, plutôt une étape dans une démarche politique globale.

A la fois mémoire et porteur d'avenir, le cinéma, comme toutes les images en mouvement, doit affronter en Europe une réalité difficile qui impose une volonté politique commune, synthèse des prises de conscience gouvernementales exprimées à maintes reprises pendant la Conférence.

Par l'évaluation, le renforcement, l'adaptation de ses outils, le Conseil de l'Europe entend jouer pleinement son rôle avec les autres instances de coopération européenne.